



Non restitution de caution

Par **VEROOO**, le **03/10/2008** à **17:56**

bonjour

mon ancien proprietaire vient de me restituer une caution qui n equivaut pas a celle que j ai depose.

a l entrée il n avait pas fait d etat des lieux de ce meublé et là il deduis de son propre chef des choses sois disant disparues on deteriorées,ce qui est faux.

de plus il m a demande par lettre simple de quitter le studio, j ai respecté ce delai et il me met en cause de ne pas avoir donne de preavis donc il me le deduis aussi de la caution.

que dois je faire svp

puis je avoir un recours

merci de m aider

Par **jeetendra**, le **03/10/2008** à **18:39**

bonsoir, tout ce qui vous arrive de la part de votre propriétaire-bailleur me parait totalement abusif, qu'est ce qui s'est passé, pourquoi il n'y a pas eu d'état des lieux à l'entrée, ni à la sortie!!! cordialement

Par **VEROOO**, le **04/10/2008** à **09:37**

car c etait ma soeur, qu elle venait juste de finir des travaux, qu elle a eu la fleme ,et qu elle m e demandé de partir suite a un different familial;

elle ne m a donné aucune quittance malgre mes demandes et tout d es passe par courrier

simple.

elle joue l'intimidation il me semble mais est-elle hors-la-loi?

merci de m'avoir répondu et de continuer à m'aider